



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024 N° 2024-063

3. Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

Date de la convocation :

11 décembre 2024

Vote

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 20/12/2024
- affichage du 20/12/2024 au 19/02/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Jérôme VERGNE – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

EXCUSES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER) – Gulperi BILICI - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE) – Lionel CORNATON - (pouvoir à Emeline BAPTISTA)

ABSENTE : Aurore DUPLESSIS -

Secrétaire de séance : Lydie GENAUDET

OBJET :

CONTRAT DE FOURNITURES DE CHALEUR

- COMMUNE/ABONNES AU
01/01/2025

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle aux conseillers la délibération n°2022-069 du 19 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé la mise en place de nouveaux contrats de fournitures de chaleur avec les abonnés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée maximale de deux années. Ces deux années étant passées, les contrats d'abonnement liant la Commune via son budget chaufferie à ses différents clients, DYNACITE, le Syndicat des Copropriétaires de LA LECHERE, et le SDIS de l'Ain pour le Centre d'Incendie et de Secours de DORTAN, ainsi que la Commune elle-même, (pour une partie des bâtiments communaux), prennent fin au 31 décembre 2024.

M. GAILLARD indique que des négociations ont été menées avec les différents abonnés dans le but de réviser les tarifs des différentes prestations du contrat de fourniture de chaleur.

Il en résulte un prix à la baisse de la prestation R1 « Fourniture d'énergie thermique », et un prix à la hausse pour les autres prestations R21 « Coût de l'énergie électrique », R22 « Coût des prestations de conduite de petit et gros entretien », R23 « Coût du renouvellement des installations primaires » et R24 « Charges financières liées à l'autofinancement et amortissement des emprunts ».

DYNACITE a souhaité s'acquitter en une fois, en début du contrat, de l'augmentation de la part investissement du R24 consécutive aux travaux d'amélioration technique du réseau de chaleur, nécessaires à un fonctionnement optimal de l'installation.

Cette part s'élève à 15.20€ HT x 140 (puissance souscrite en Kw) soit 2 128.00€ HT par bâtiment pour une année et 8 512.00€ par bâtiment pour la durée du contrat de 4 ans.

Cela correspond pour les trois bâtiments à un montant global 25 536.00€ HT sur la durée totale du contrat.



Commune de DORTAN (01590)

Les tarifs fixés sont les suivants :

DYNACITE :

PRESTATIONS	TARIF HT
R1 - FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE en € HT /MWh consommés	92.00 €
R2 en € HT /kW (puissance souscrite)	
R21 - COUT ENERGIE ELECTRIQUE	8.00 €
R22 - COUT PETIT ET GROS ENTRETIEN	26.00 €
R23 - COUT RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS PRIMAIRES	26.00 €
R24 - ABONNEMENT CHARGES FINANCIERES PART ANNUELLE	40.00 €
R24 - ABONNEMENT CHARGES FINANCIERES PART VERSEE EN UNE FOIS	25 536.00 €

SDIS DE L'AIN / COMMUNE DE DORTAN /COPROPRIETE DE LA LECHERE :

PRESTATIONS	TARIF HT
R1 - FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE en € HT /MWh consommés	92.00 €
R2 en € HT /kW (puissance souscrite)	
R21 - COUT ENERGIE ELECTRIQUE	8.00 €
R22 - COUT PETIT ET GROS ENTRETIEN	26.00 €
R23 - COUT RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS PRIMAIRES	26.00 €
R24 - ABONNEMENT CHARGES FINANCIERES	55.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE les contrats à intervenir entre la Commune et les abonnés précités, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2025.
- MANDATE Mme le Maire pour signer lesdits contrats et tout document afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **CONTRAT DE FOURNITURES DE CHALEUR AVEC LES ABONNES DE LA CHAUFFERIE BOIS A COMPTER DU 01/01/2025.**

.....

Date de décision: 16/12/2024

Date de réception de l'accusé 19/12/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2024063

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20241216-DEL2024063-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 ,5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2024063 16122024 CONTRAT FOURNITURES CHALEUR.pdf (99_DE-001-210101481-20241216-DEL2024063-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : CONTRAT FOURNITURE CHALEUR COMMUNE 2025.pdf (73_CO-001-210101481-20241216-DEL2024063-DE-1-1_2.pdf)
CONTRAT DE FOURNITURE CHALEUR ET EXPLOITATION CHAUFFAGE COMMUNE DORTAN

Annexe : CONTRAT FOURNITURE CHALEUR DYNACITE 2025.pdf (73_CO-001-210101481-20241216-DEL2024063-DE-1-1_3.pdf)
CONTRAT DE FOURNITURE CHALEUR ET EXPLOITATION CHAUFFAGE DYNACITE

Annexe : CONTRAT FOURNITURE CHALEUR LA LECHERE 2025.pdf (73_CO-001-210101481-20241216-DEL2024063-DE-1-1_4.pdf)
CONTRAT DE FOURNITURE CHALEUR ET EXPLOITATION CHAUFFAGE LA LECHERE

Annexe : CONTRAT FOURNITURE CHALEUR SDIS 2025.pdf (73_CO-001-210101481-20241216-DEL2024063-DE-1-1_5.pdf)
CONTRAT DE FOURNITURE CHALEUR ET EXPLOITATION CHAUFFAGE SDIS